

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 février 2016

---

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3515)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 434

présenté par

M. Dolez, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux,  
M. Chassaigne, Mme Fraysse et M. Sansu

-----

**ARTICLE 20**

Après le mot :

« écrites »,

rédiger ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 19 :

« , motivées et proportionnées au but poursuivi. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit par cet amendement de prévoir que la mesure d'assignation à résidence ainsi que les autres obligations prononcées, leur durée et leurs conditions de mise en œuvre sont proportionnées au but poursuivi.